

Reprise d'études à 30 ans, j'hésite entre lettres et droit

Par **Albanclem**, le **29/04/2019** à **18:28**

Bonjour,

Je suis nouveau sur le forum. J'ai 30 ans et je suis demandeur d'emploi. J'ai obtenu mon bac L il y a 10 ans et entre temps, j'ai occupé divers jobs, notamment dans l'administration. Cela ne fut jamais ma vocation et au départ, c'est-à-dire avant l'obtention de mon bac, j'étais dans une voie professionnelle (bep mécanique).

J'ai toujours eu une réelle appétence pour les lettres et les sciences humaines en générale. Je viens d'un milieu ouvrier dans lequel faire des études n'était pas encouragé et que ce soit des proches, des enseignants ou des conseillers d'orientation, on m'a toujours dit que c'était pas la voie à suivre.

Pourtant j'ai eu mon bac en candidat libre car je travaillais à côté, et d'après certains enseignants et responsables dans mes jobs, j'ai des qualités rédactionnelles et orales qui prouvent des compétences. Après avoir essayé l'université à plusieurs reprises, j'avais toujours changé d'avis au dernier moment sans même passer les partiels par manque de confiance en moi et précisément, parce que mes projets professionnels changeaient au grès de mes intérêts.

Après un épisode difficile dans mon précédent emploi duquel j'ai démissionné, et après avoir tenté de reprendre le chemin du travail dans l'administration, j'assume aujourd'hui le fait de ne plus vouloir travailler dans ce domaine qui m'a littéralement cassé.

J'hésite à retenter une licence, mais cette fois-ci par correspondance mais j'hésite entre les lettres modernes et le droit.

En lettres, ce qui me passionne, c'est la littérature, l'histoire littéraire, l'étude des auteurs et de leurs œuvres mais je dois avouer que la linguistique, les figures de style et la grammaire me rebutent. Cet élément seul me bloque et me fait hésiter. Quant au projet lui-même, j'ai toujours nourri l'espoir d'être enseignant de lettres, mais encore une fois pour enseigner la littérature en elle-même et non pas le côté grammairien qui m'ennui. J'ai toujours voulu être professeur dans un lycée professionnel tout en affinant un projet de mémoire, voire de thèse, mais encore une fois cela est loin. Ma période préférée d'un point de vue littéraire, historique et philosophique s'étant du XVII au XXème siècle. Est-ce qu'un professeur qui passe le CAPLP peut par la suite faire une passerelle pour enseigner dans le général ou peut-il enseigner dans les deux domaines en même temps ?

En raison d'un certains nombres d'injustices que j'ai hélas connu avec différentes administrations et avec mon dernier employeur, cela m'a poussé à m'intéresser au droit, à

regarder des émissions avec des avocats qui défendent des gens, la justice m'intéresse donc et ce, de plus en plus. Quant au projet lui-même, ce serait bien évidemment pour moi de viser le plus haut, c'est-à-dire d'ambitionner le concours d'avocat pour aider les plus démunis et me spécialiser en droit social. Mais j'ai cru comprendre que le droit est un domaine technique et je crains de ne pas être à la hauteur.

J'ai l'impression qu'avec une licence de droit, j'ai plus d'opportunités professionnelles et notamment d'intégrer de grandes écoles genre IEP par la suite ce qui serait pour moi une réussite certaines vu d'où je viens. Les lettres aussi peuvent m'ouvrir les portes de grandes universités type Sorbonne mais j'ai l'impression que les débouchés sont moins parlants.

Que ce soit en lettres ou en droit, j'espère que vous avez décelé chez moi une double envie : celle d'aider les autres, et notamment les personnes les plus fragilisés socialement mais aussi de progresser intellectuellement et professionnellement, bref, devenir quelqu'un sur le plan professionnel.

Comme je suis demandeur d'emploi, je cherche un travail à temps partiel désormais afin de consacrer le plus de temps possible à mes études à distance. J'ai des vues sur l'université de Montpellier pour les lettres et Panthéon-Assas pour le droit.

Quant à mon âge, et ma situation, pensez-vous que c'est "trop tard" ? Que me conseillez-vous de faire ? Je ne vais plus au CIO car ils m'ont hélas trop mal orienté par le passé et découragé.

Parallèlement à ce projet de reprise d'études, j'ai envie de faire reconnaître mon expérience professionnelle dans l'administration par la VAE (même si je ne compte plus y travailler) et j'ai eu la recevabilité pour préparer un BTS service prestations des secteur sanitaire et social mais son obtention, même par la VAE paraît difficile. Et j'ai appris qu'avec un BTS il était impossible de basculer en 3ème année de licence générale dans le même domaine (pour ce BTS se serait surtout la sociologie).

Je sais que ce diplôme n'a rien à voir avec les lettres ou le droit, mais ce serait pour moi une "sécurité" d'avoir un BTS sous la main au cas où (on sait jamais ce qui peut arriver dans la vie). Le BTS et l'éventuelle 3ème année de socio serait pour moi une anticipation, tout en préparant mon réel projet universitaire et professionnel à savoir l'enseignement ou le droit.

J'ai vraiment besoin de votre aide et de votre regard sur cette situation.

Merci !

Par **Lorella**, le **29/04/2019** à **19:22**

Bonsoir

Je vous conseille de demander un entretien avec un CEP : conseiller en évolution professionnelle

Vous êtes en activité, en recherche d'emploi ou porteur(se) de projets, bénéficiez du conseil en évolution professionnelle : un nouveau droit, un service gratuit et des professionnels qui

vous accompagnent en toute confidentialité.

Des infos ici :

<http://www.mon-cep.org/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32457>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-conseil-en-evolution-professionnelle-@/article.jspz?id=151582>

Par **Albanclem**, le **29/04/2019** à **21:23**

Je vous remercie pour votre message.

Je vais y jeter un oeil car je ne connaissais pas ce dispositif.

Concernant la licence de droit à distance, pensez-vous que c'est faisable ? Je ne sais pas quelles sont les modalités de contrôle (dissertation etc) et je crains le niveau attendu.

Pouvez-vous m'en dire plus ?

Cordialement

Par **Lorella**, le **30/04/2019** à **18:05**

Bonjour

Je vous conseille tout d'abord d'exposer vos projets à un CEP, comme indiqué dans mon message d'hier. On étudie d'abord un ou des projets professionnels (métier, formation nécessaire, organisme de formation, coût, financement, débouchés sur le marché de l'emploi actuel, enquêtes auprès des professionnels).

C'est une étude complète qu'il faut faire.

Le CEP vous guidera et vous amènera à vous poser les bonnes questions, vous orienter dans vos démarches.